

figurer, à compter du 1er janvier 2022 en France métropolitaine, sur les annonces immobilières des biens immobiliers ne respectant pas l'obligation du premier alinéa de l'article L. 173-2, c'est-à-dire dont la classe est F ou G au sens de l'article L. 173-1-1 du même code.

Les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères).

Lesdits biens sont saisis à la demande du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "LES CLARINES", représenté par son syndic la société AZUR IMMOBILIER, dont le siège social est situé La Rose du Vent du Pré – 74360 ABONDANCE, ayant la SAS MERMET & ASSOCIES représentée par Maître Géraldine GARDILLOU, pour avocat constitué.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'avocat poursuivant ou au Greffe du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé le 08 avril 2024 sous le n°24/00030.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Thonon-les-Bains, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra consigner entre les mains de son avocat la somme de **10.650 Euros** en un chèque de banque libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Barreau de THONON LES BAINS ou par le biais d'une caution bancaire irrévocable.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Une visite des lieux sera assurée par la SCP MOTTET DUCLOS TISSOT, Commissaires de Justice à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (tél : 04.50.49.20.80) LE **VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024 DE 14H30 A 15H30.**

Pour tous renseignements s'adresser à la SAS MERMET & ASSOCIES, avocats, 2 rue Alfred Bastin, 74100 ANNEMASSE. Tél : 04.50.84.42.43 – meister@avocat-leman.com (9h/12h-13h30/15h00 sauf mercredi), documents disponibles et téléchargeables sur le site www.mermet-associes.com (rubrique vente aux enchères) et sur le site <https://avoventes.fr/>